

Délégation Départementale de la Vienne Pôle santé publique et santé environnementale Téléphone : 05 49 44 83 71

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

COMITE LOCAL

ST JULIEN L'ARS

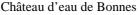
Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

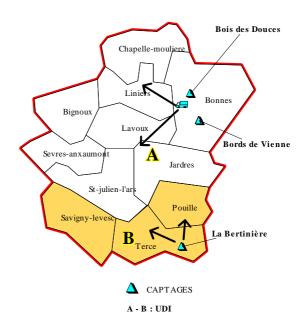
La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations (captages, stations de traitement, réseaux) sont assurées par le syndicat *Eaux de Vienne – Siveer*.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI):

Compte tenu des différents approvisionnements en eau, il a été défini 2 UDI (unités A et B ci-dessous).







Origine de l'eau : L'eau que vous consommez provient de ressources souterraines (nappe libre du jurassique moyen).

L'UDI A de St Julien l'Ars /Bonnes est alimentée principalement par le captage du Bois des Douces (Bonnes) avec le captage de Bonnes (puits) situé près de la Vienne, en complément.

L'UDI **B** de **St Julien l'Ars /Bertinière** est desservie par le forage de *La Bertinière*.

Traitement : L'eau pompée subit un simple *traitement de désinfection au chlore gazeux*, avant d'être distribuée à la population.

Contrôle: 60 prélèvements représentant 2624 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités édictées par le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources:

La procédure administrative est terminée pour les captages de *La Bertinière* et du *Bois des Douces* ; elle est en cours pour le *puits* et le *forage de Bonnes* gardés en secours.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou réf.	UNITES DE DISTRIBUTION	
Moyennes 2018	de qualité	A St Julien / Bonnes	<mark>B</mark> St julien/ Bertinière
pН	Entre 6,5 et 9	7,4	7,3
Conductivité (µS/cm à 25 °C)	200 - 1100	608	618
TURBIDITE (NFU)	2	0	0
DURETE (TH en °F)	Néant	30,5	31
FLUOR (en mg/l)	1,5	0	0
NITRATES (en mg/l)	50	32	20
SELENIUM (en µg/l)	10	8	9

Bactériologie

• Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été d'excellente qualité (100 % de conformité).

Minéralisation

• Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante, et bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

Turbidité Dureté

- Les eaux distribuées possèdent une excellente limpidité.
- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés. Les eaux distribuées présentent une **dureté importante.**

Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire.

Fluor

• Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant les deux unités de distribution de *St Julien-l'Ars* en sont dépourvues et des apports complémentaires, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré, peuvent être conseillés.

Nitrates

• Les eaux pompées dans les captages de *Bois des Douces* et de *la Bertinère* en renferment des quantités modérées pour l'unité A et plus faibles dans l'unité B.

Pesticides

•Les recherches réalisées sur plus de 200 substances ont révélé sur les 2 UDI la présence de traces de pesticides (atrazine déséthyl de 0,04 à 0,08 μg/l et Esa métolachlore de 0,04 à 0,07 μg/l) inférieures cependant à la valeur limite de qualité fixée à 0,1 μg/l par produit.

Sélénium

• Une présence naturelle de sélénium (7 à 10 μ g/l) dans l'eau est à signaler. Une valeur provisoire pour la consommation des eaux de boissons a été fixée à 40 μ g/l par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2011. L'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a réévalué les risques en octobre 2012 pour le sélénium et aucune restriction de consommation n'est recommandée jusqu'à 30 μ g/l.

Conseils et recommandations:

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures avant de la consommer.
- Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable

Pour plus d'informations...

Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, Ou suivre le lien suivant : Qualité de l'eau du robinet par ville.

http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable

